

Appel à projet 2026



L'ACTION SOCIALE / Aides financières collectives

LABEL ÉCOLO CRÈCHE

**Enrichir les projets d'accueil en intégrant
la démarche Ecolo crèche® et
Eco Accueil Petite Enfance Relais®**



caf.fr

Caisse d'Allocations familiales du Loiret
Unité administrative d'action sociale
2 place Saint Charles - 45946 ORLÉANS cedex 9

3230

Service gratuit
+ prix appel



Contexte et objectifs de l'appel à projets

1. Contexte

Le soutien à la qualité de l'accueil du jeune enfant est une priorité pour le réseau des CAF, notamment avec le déploiement du Service Public de la Petite Enfance.

La Caf du Loiret s'est engagée sur la qualité de l'accueil via plusieurs actions : déploiement de la démarche AVIP, soutien à des démarches qualité via le Fonds Publics et Territoires, animation du réseau des RPE et formation des animatrices...

Par ailleurs la Caf du Loiret agit également en faveur de l'environnement via l'objectif COG « S'engager pleinement dans la transition écologique ».

La Caf du Loiret a donc choisi de poursuivre ces orientations et de soutenir les établissements par cet appel à projets afin de favoriser les initiatives visant à soutenir la qualité d'accueil qui s'engagent dans la démarche « Ecolo crèche® et Eco Accueil Petite Enfance Relais® » portée par l'association « Label Vie ».

2. Objectifs

Les objectifs de cet appel à projets sont multiples :

- Renforcer la qualité de l'accueil pour les tout-petits via la santé, le bien-être et le développement,
- Engager professionnels, parents et enfants dans une démarche écologique afin de minimiser l'impact de la structure petite enfance sur la planète,
- Renforcer la qualité des conditions de travail en fédérant les professionnels dans une démarche RSO afin de développer les compétences de l'équipe,
- Intégrer les structures dans un réseau de professionnels engagés pour la transition écologique,
- Renforcer l'attractivité des accueils en répondant à une demande sociétale plus large,
- Réaliser des économies sur l'énergie et les consommables pour les structures participantes.

La démarche Ecolo crèche® et Eco Accueil Petite Enfance Relais®

La démarche « Ecolo crèche® et Eco Accueil Petite Enfance Relais® » vise à engager les équipes éducatives dans une réflexion globale sur leurs pratiques. Cette réflexion, qui débute par un diagnostic initial, permet de dégager des axes prioritaires qui sont déclinés dans un plan d'action afin d'aboutir à une labellisation délivrée par l'association Label Vie (via une étude anonyme du dossier par un Comité de labellisation externe à Label Vie).

Cette démarche permet de fédérer les équipes autour d'un projet commun qui vise à améliorer la qualité d'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail des professionnels. Elle répond à une vraie demande des parents qui ont des attentes au niveau de la qualité de l'accueil et du bien-être de l'enfant ; comme des professionnels à savoir d'intégrer la protection de l'environnement dans le quotidien de tous.

Les projets portent sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales sur lesquelles la structure s'engage à travailler en lien avec l'accompagnement de l'association Label Vie.

Celle-ci accompagne le gestionnaire tout au long du processus : élaboration du diagnostic, définition des priorités et des axes de travail, suivi du plan d'action et enfin labellisation. Elle intègre également celui-ci dans un réseau de professionnels mobilisés autour du même thème.

La labellisation est active pour une durée de 3 ans. Durant cette période, la structure est dans la dynamique de réseau Label Vie.

Pour plus d'information sur la démarche, veuillez consulter le lien [suivant](#).

Les projets de labellisation

1. Gestionnaires éligibles

Les subventions sont à destination des gestionnaires des établissements publics et privés suivants :

- Établissements d'accueil du jeune enfant, bénéficiaire de la Prestation de service unique (Psu) conventionnés par la Caf du Loiret,
- Relais Petite Enfance (RPE) bénéficiaires de la Prestation de service, conventionnés par la Caf du Loiret.

2. Dépenses éligibles

Le forfait a vocation à cofinancer les frais **d'adhésion au dispositif**, les frais liés au **diagnostic** ainsi que la **formation** des équipes. Ainsi, les frais d'investissement ne sont pas éligibles.

Pour tout projet additionnel (ex : aménagement de l'espace, organisation d'évènements dédiés...), des fonds complémentaires pourront être sollicités auprès de la Caf du Loiret via l'appel à projets Fonds Publics et Territoires. Pour plus d'information sur cet appel à projets, veuillez consulter le [site partenaires](#).

Par ailleurs et dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), vous pourrez solliciter Label Vie pour des actions supplémentaires dans le cadre d'un accompagnement global et des actions plus transversales à destination de l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant sur votre territoire (assistant(e)s maternel(le)s, crèches privées, garde à domicile, ...).

3. Modalités de financement

La Caf attribuera un forfait à hauteur de **5 000€** par structure s'inscrivant dans le projet de labellisation (EAJE, RPE) dans la limite de 80% du coût du projet. Si le gestionnaire intègre plusieurs structures dans la démarche de labellisation, la participation de la Caf s'élèvera donc à 5 000€ par structure.

Exemple : une communauté de communes qui souhaite intégrer ses 2 EAJE et 1 RPE dans la démarche recevra donc $5\,000\text{€} \times 3 = 15\,000\text{€}$ plafonné à 80% du prix du projet

Les financements seront octroyés sous la forme d'une subvention qui sera versée en deux temps :

- Un acompte de 70% versé à l'opérateur après transmission d'une **attestation d'engagement dans la démarche écolo-crèche que l'association Label Vie vous aura transmis.**
- Un solde de 30% versé à l'opérateur après transmission d'un **bilan des premières actions menées dans le cadre du processus de labellisation et un calendrier prévisionnel des actions restant à mener** avant le **30/06/N+1.**

Si le gestionnaire n'est toujours pas labellisé dans les 3 ans après l'entrée dans la démarche (date de réalisation de la 1^{ère} formation « S'engager dans la démarche Jour 1), la Caf demandera un remboursement du forfait.

Le coût des actions supplémentaires à destination des autres modes d'accueil du jeune enfant seront à intégrer dans votre plan de financement. La participation de la CAF à ce titre est déjà prévue dans le forfait attribué par EAJE engagé dans la démarche écolo crèche.

4. Modalités de candidature

Les projets doivent être déposés au plus tard le **31 janvier 2026** à l'adresse mail petite-enfance@caf45.caf.fr

Pour toute précision ou problématique rencontrée lors de la complétude du dossier de candidature, les gestionnaires sont invités à contacter le conseiller Petite Enfance de la Caf du Loiret, à l'adresse suivante : petite-enfance@caf45.caf.fr

Échéancier

